

# REGLEMENT DU CASINO LES GRANDS PRES

## Article 1 - Organisation

La société 1117 MANAGEMENT et représentée par JULIEN THONAR

Agissant pour le compte de

L'Association des commerçants – Mons les Grands prés, à but non lucrative, enregistrée sur le numéro 863.122.529 et ayant son siège social au 1 place des Grands Prés 7000 Mons. organise dans le centre commercial Les Grands Prés, un jeu de roulette "casino" avec des faux jetons et des faux billets le 1er et 8 juin 2024

## Article 2 - Condition de participation

La participation au jeu est ouverte aux personnes âgées de 21 ans et plus, à l'**exclusion des membres du personnel des boutiques du centre commercial, Ikea et Carrefour ainsi que leur famille au premier degré.**

Les personnes mineures ne peuvent pas participer à l'animation.

## Article 3 - Modalités de participation au jeu

Pour participer, il suffit de venir sur le stand "casino" de recevoir un faux billet de banque avec le logo GRANDS PRES pour l'échanger contre des jetons pour pouvoir jouer à la roulette et tenter de remporter des cartes cadeaux. 40 cartes cadeaux de 20 euros et un une carte cadeaux de 200 euros à gagner entre le 1er et le 8 juin.

Les participants et/ ou gagnants abandonnent leur droit à l'image au profit de l'organisateur et acceptent sans contrepartie que leurs noms et photos soient éventuellement utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles par l'organisateur ou son client.

## Article 4 – Déroulement du jeu

Venir sur le stand "casino" , recevoir un faux billet de banque avec le logo GRANDS PRES pour l'échanger contre 5 jetons pour pouvoir jouer à la roulette et tenter de remporter des cartes cadeaux.

Si vous atteignez le gain de 40 jetons vous pouvez remporter une des 40 cartes cadeaux de 20 euros mise en jeu, donc 40 gagnants sur les 2 jours .

Si vous atteignez le gain du maximum de jetons sur les 2 jours remporter l'unique carte cadeaux de 200 euros mise en jeu, donc 1 gagnant sur les 2 jours .

La Roulette: elle vous propose de deviner la case sur laquelle la bille lancée dans le cylindre va s'arrêter. Sur la Table, le Tapis de Jeu reprend les 37 numéros de la Roulette sur 3 colonnes de 12 cases marquées de 1 à 36, 18 rouges et 18 noires. Le 0 apparaît en vert au-dessus de tout. Sur le côté, d'autres cases indiquent les « Chances simples » (rouge, noir, pair, impair, manque, passe) et sous celles-ci, les « Chances multiples » (douzaines et colonnes de numéros).

Lorsque le Croupier annonce « Faites vos jeux », posez vos jetons sur les cases désirées. Vous pouvez les déplacer jusqu'à ce qu'il dise « Rien ne va plus ». La bille tourne encore dans le cylindre et quand elle s'arrête, la couleur et le numéro gagnants sont dévoilés. Les mises perdantes sont ramassées et les paiements des gains sont toujours effectués par ordre croissant : colonnes et douzaines, chances simples et multiples, sixains, transversales, carrés, chevaux et en dernier lieu numéros pleins.

## Article 5 - Conditions de participation

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification afin de s'assurer du respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, et notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants,

pouvant limiter cette vérification aux participants retenus.

#### **Article 6 – Remise des dotations**

Les dotations qui sont à gagner en participant à la roulette se composent comme suit :

\*40 cartes cadeaux de 20 euros et une carte cadeaux de \*200 euros à remporter entre le 1er juin (20) et le 8 juin (20)

\*sous réserve des stocks disponibles

Les cadeaux offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance des cadeaux valablement gagnés.

RÉCLAMATIONS : Aucune réclamation, aucun recours relatif aux dotations ou à leur attribution ne pourra être adressé à la société organisatrice

Le Shopping Center Les Grands Prés se décharge de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur cadeau.

#### **Article 8 - Cas de force majeure**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si par suite de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

#### **Article 9 - Acceptation**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, dans son intégralité ainsi que l'acceptation des modalités de participation. Les participants du présent jeu acceptent que leur identité et leur photographie soient publiées dans le présent jeu par la société organisatrice ou celle pour le compte de laquelle elle agit.

#### **Article 10 - Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement peut être adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de la société 1117 MANAGEMENT. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur,

#### **Article 11 - Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 27 août 2011 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Cette demande doit être adressée par courrier auprès du Centre commercial Des Grands Prés.

#### **Article 12 : Données personnelles**

L'association des commerçants Mons les Grands Prés et les participants respecteront la législation en vigueur, dans toutes ses évolutions, concernant le traitement des données à caractère personnel (loi n°78-17 du 6 janvier 1978, et règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016). Les données personnelles pourront, dans ce cadre, être transmises et/ou stockées vers des pays tiers de l'Union Européenne. Au terme du jeu, l'archivage des documents contenant lesdites données personnelles sera réalisé selon des modalités conformes à la législation en vigueur et, dans tous les cas et l'association des commerçants Mons les Grands Prés permettra aux participants d'exercer leurs droits si elles en font la demande (accès, copie, information, effacement ou rectification). Pour exercer ce droit, merci d'adresser un e-mail à l'adresse : [fabienne.rousseaux@ceusters.be](mailto:fabienne.rousseaux@ceusters.be).

#### **Article 13 : Loi applicable - tribunaux compétents**

Le présent règlement est exclusivement régi et interprété conformément à la loi belge. Les litiges éventuels qui surviendraient pour l'exécution ou l'interprétation du présent règlement seront soumis aux cours et tribunaux de l'arrondissement de Mons dont ils seront seuls compétents.